Paris, le 30 septembre 2013 - Groupe Partouche annonce avoir demandé et obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

Groupe Partouche, évoluant dans un contexte difficile depuis plusieurs exercices, a poursuivi les efforts entrepris pour restructurer les pôles déficitaires, qui se sont traduits par des réductions de charges significatives, accompagnées de flux d'investissements réduits.

Ces mesures ont permis à Groupe Partouche d'honorer les échéances de remboursement du crédit syndiqué, dont l'encours actuel est de 233,7 M€.

Groupe Partouche reste cependant constamment exposé au risque potentiel, mais non certain, lié au non-respect d'un covenant du crédit syndiqué.

Dans cette situation, Groupe Partouche a décidé d'initier courant juin auprès de son pool bancaire des aménagements du crédit syndiqué, visant essentiellement à allonger l'échéancier pour le rendre compatible avec la capacité de remboursement de la société, et reconsidérer la marge et le niveau des covenants.

En l'absence aujourd'hui d'un accord du pool bancaire et au vu des exigences de ce dernier, Groupe Partouche n'a pas voulu rester exposé aux risques précités qui entraîneraient l'exigibilité immédiate du prêt et a choisi le cadre de la procédure de sauvegarde pour lui permettre de restructurer sa dette bancaire et poursuivre sereinement son activité.

Cette procédure concerne uniquement la société Groupe Partouche SA et n'affecte en rien la poursuite de l'exploitation des filiales opérationnelles du Groupe.

Des informations sur le déroulement de la procédure de sauvegarde seront régulièrement diffusées dans les mois à venir.

A propos de la sauvegarde

La procédure de sauvegarde est une procédure collective qui protège les entreprises en suspendant le paiement de leurs dettes antérieures à l'ouverture de la procédure. Elle concerne les entreprises qui ne sont pas en état de cessation de paiements et a pour objectif de laisser à l'entreprise le temps de se réorganiser pour assurer le paiement de ses créanciers et sa pérennité.

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com